



CENTRE d'ACTION BÉNÉVOLE LE HAUBAN

Code d'éthique

Adopté par résolution du conseil d'administration le 23 septembre 2019

Table des matières

Préambule	2
Notre mission.....	2
Champ d'action 1	2
Champ d'action 2	3
Champ d'action 3	3
Nos valeurs	3
Travailler à l'atteinte de la mission du CAB Le Hauban inc., c'est s'engager à :	4
Respect – Faire tout ce qui est possible pour :	4
Entraide – Faire tout ce qui est possible pour :	4
Solidarité – Faire tout ce qui est possible pour :	5
C'est aussi faire tout ce qui est possible pour :	5
Application du code d'éthique	6
Notes supplémentaires :	6
Adhésion au code d'éthique du CAB Le Hauban inc. inc.	6

Préambule

Le Centre d'action bénévole Le Hauban inc.¹, organisme sans but lucratif, est une personne morale ayant des comportements moraux au sens du code civil et il doit agir avec prudence, diligence et probité. La prudence d'une personne morale se manifeste, entre autres, par l'adoption de règlements, guides et/ou code d'éthique.

Le présent code d'éthique, adopté par le conseil d'administration, énonce les valeurs et les responsabilités morales qui guident les actions des membres du conseil d'administration, des bénévoles, des membres du personnel et des stagiaires du CAB Le Hauban inc.

Essentiellement, le code d'éthique témoigne de notre engagement envers la mission du CAB Le Hauban inc. ainsi que du respect que nous accordons aux personnes qui font appel à nos services et à celles qui œuvrent au sein de notre organisme.

Notre mission

Fondé en 1986, le CAB Le Hauban inc. a comme mission :

De promouvoir et développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et susciter une réponse aux besoins du milieu. Le Centre assume son rôle par le biais de différents champs d'action, qui permettent d'améliorer la qualité de vie de la communauté.

L'ensemble des actions se regroupe, selon le cadre de référence de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ), sous trois champs :

CHAMP D'ACTION 1

Soutien aux organismes dans le développement, la promotion et la reconnaissance de l'action bénévole.

Ce champ d'action comprend toutes les actions visant à faire le développement, la promotion et la reconnaissance de l'action bénévole et à soutenir les bénévoles dans leur implication. Chaque action de ce champ doit toucher les bénévoles de la communauté uniquement.

¹ Désigné sous l'appellation CAB Le Hauban inc. dans le reste du document afin d'en alléger le texte.

CHAMP D'ACTION 2

Soutien à la communauté

Le soutien à la communauté englobe toutes les actions qui visent à offrir des services aux individus :

- Participation à des activités ou à des actions permettant de se concerter et de connaître les besoins existants dans la communauté.
- Soutien ou réalisation de services directs répondant aux besoins exprimés par la communauté.
- Service de référence ou d'accompagnement vers les ressources du milieu.
- Aide et soutien technique aux organisations pour les informer des ressources du milieu et favoriser leur accès.

CHAMP D'ACTION 3

Gouvernance et vie associative

Le Centre doit être un modèle de comportement éthique pour son milieu et contribuer au soutien des organisations. Il doit avoir une gestion démocratique issue des meilleures pratiques qui démontrent le dynamisme et la vitalité de sa vie associative. De plus, il doit favoriser la bonne gestion de ses bénévoles internes.

Nos valeurs

L'action bénévole se distingue des autres types d'actions par le caractère gratuit et libre des gestes posés.

Ce sont les valeurs qui guident nos choix, orientent nos actions, modèlent nos comportements individuels et collectifs. Le respect, l'entraide et la solidarité sont au cœur de nos façons de faire, afin d'agir au mieux pour les intérêts des personnes utilisatrices de nos services, des bénévoles, de la communauté et du personnel du CAB Le Hauban inc.

RESPECT

- Reconnaître le potentiel, la compétence et l'expertise ;
- Mettre la personne humaine au centre des préoccupations et des orientations ;
- Soutenir le droit à la dignité et à la justice sociale pour tous dans chacun de nos gestes.

ENTRAIDE

- Demeurer à l'écoute des besoins du milieu ;
- S'engager en continu dans le développement de services ;
- Contribuer activement au bien-être de la communauté et des membres (être au service du bien commun).

SOLIDARITÉ

- Développer des partenariats communautaires, intersectoriels et interorganisationnels.
- Partager une vision commune avec ses partenaires ;
- S'impliquer, collaborer et travailler en équipe ;
- Partager les différents savoirs.

Travailler à l'atteinte de la mission du CAB Le Hauban inc., c'est s'engager à :

RESPECT – FAIRE TOUT CE QUI EST POSSIBLE POUR :

1. Respecter la confidentialité :
 - Faire preuve de la plus grande discrétion au niveau de l'information touchant le CAB Le Hauban inc. ;
 - Garder confidentielles les informations sur la vie privée des personnes utilisatrices des services, sauf dans le cas où la sécurité ou celle d'une autre personne serait compromise;
 - Garder confidentielles les informations privées des membres de l'équipe de travail et des bénévoles;
 - Conserver tout document confidentiel dans un endroit sécuritaire;
 - Faire preuve de discernement sur la divulgation des informations personnelles d'une personne utilisatrice, qui ne serait pas utiles à son évolution auprès des membres de l'équipe de travail;
 - S'abstenir de diffuser toute information obtenue dans l'exercice de ses fonctions sans l'autorisation de la personne concernée.
2. Respecter l'autre, ses valeurs, ses aptitudes et ses besoins;
3. Reconnaître et respecter ses limites personnelles;
4. Respecter les politiques et procédures internes du CAB Le Hauban inc.;
5. Démontrer en tout temps du respect, tant au niveau des paroles que des gestes envers le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les stagiaires;
6. Exercer son travail dans le respect et la dignité de la personne;
7. Avoir une ouverture d'esprit face aux opinions, idées et commentaires des autres.

ENTRAIDE – FAIRE TOUT CE QUI EST POSSIBLE POUR :

1. S'offrir du soutien mutuel, de l'appui et de l'encouragement;
2. Favoriser des communications ouvertes et transparentes;

3. Faire appel aux compétences des membres de l'équipe de travail afin de maximiser l'atteinte des objectifs fixés;
4. Partager, au besoin, toute situation problématique à la personne en supervision;
5. Tenir compte de la réalité de chaque personne, respecter les différences et valoriser les points positifs;
6. Chercher à maintenir un climat de confiance, d'ouverture et de collaboration;
7. Avoir de la gratitude devant la contribution des autres;
8. Partager toute information pertinente pour l'avancement du CAB Le Hauban inc.

SOLIDARITÉ – FAIRE TOUT CE QUI EST POSSIBLE POUR :

1. Projeter en tout temps une image positive et professionnelle du CAB Le Hauban inc. tant dans les propos que les actions.
2. Divulguer toute situation où il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts entre la vie personnelle et les responsabilités professionnelles, afin de maintenir un haut niveau de transparence.
3. Maintenir une bonne entente avec les membres de l'équipe et les partenaires.
4. Partager toute information pertinente et contribuer à l'avancement social.

C'EST AUSSI FAIRE TOUT CE QUI EST POSSIBLE POUR :

1. Être honnête et tenter d'être le plus juste et équitable possible envers celles et ceux qui gravitent autour du CAB Le Hauban inc.;
2. Maintenir une attitude de respect;
3. Être disponible et à l'écoute des besoins des personnes utilisatrices et des personnes bénévoles;
4. Éviter de créer des contacts à titre personnel avec les personnes utilisatrices;
5. Utiliser prudemment les réseaux sociaux en tout temps;
6. Avoir une tenue vestimentaire convenable et un langage respectueux;
7. Utiliser le matériel du CAB Le Hauban inc. de façon responsable;
8. Éviter toute forme de harcèlement et de violence au travail;
9. Accroître et maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la gestion du CAB Le Hauban inc.

Application du code d'éthique²

Le présent code d'éthique s'applique aux membres du conseil d'administration et à toute personne bénévole œuvrant au CAB Le Hauban inc. ainsi qu'à tous les membres du personnel et les stagiaires. Le contenu du code d'éthique est établi par le conseil d'administration qui peut le modifier s'il le juge utile. Son application est sous la responsabilité de la direction sauf en ce qui concerne le respect du code par la direction qui relève du conseil d'administration.

NOTES SUPPLEMENTAIRES :

Nous remercions chaleureusement nos collègues du Centre d'action bénévole de Chicoutimi ainsi que ceux du Centre d'action bénévole La Grande Corvée, qui nous ont permis de nous inspirer de leurs réflexions et d'adapter leur code d'éthique à notre mission et nos valeurs, véhiculées sur le territoire de l'Anse-à-Valleau à Coin-du-Banc.

Adhésion au code d'éthique du CAB Le Hauban inc.

Je, _____, membre du personnel ou personne bénévole, atteste que j'ai lu le code d'éthique du Centre d'action bénévole Le Hauban inc., que j'en comprends les dispositions et que je m'engage à les respecter. Je comprends que le respect du code d'éthique constitue une condition préalable à mon travail en tant que membre du personnel ou à mon implication bénévole. Je comprends que toute infraction au code d'éthique peut entraîner des mesures pouvant aller jusqu'au congédiement, selon la nature et la gravité du manquement.

En foi de quoi, j'ai signé ce _____ jour de _____ 20_____.

Signature

Nom : _____

Fonction : _____

² Le code d'éthique ne remplace aucunement les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Québec. Il constitue un complément.